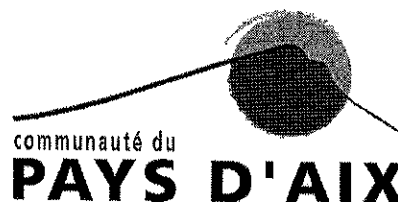


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130328-2013_A047-DE
Date de télétransmission : 08/04/2013
Date de réception préfecture : 08/04/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MARS 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A047

OBJET : Aménagement du territoire - Résolution commune aux Autorités Organisatrices de Transports Publics des Bouches-du-Rhône - Création d'un réseau de transport d'intérêt métropolitain à l'échelle du Département

Le 28 mars 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LOUIT Christian - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amarria - MONDOLONI Jean-Claude - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIN Jacky - QUARANTA Alain - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel - GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - BERNARD Christine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - BONTHOUX Odile donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BOYER Michel donne pouvoir à MARTIN Richard - BRAMI Héliot donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle donne pouvoir à MERGER Reine - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian - DECARA Yannick donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DEMENGE Jean donne pouvoir à GERARD Jacky - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DILLINGER Laurent donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JAUME Emmanuelle donne pouvoir à MAURET Jacques - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à LARNAUDIE Patricia - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - LONG Danielle donne pouvoir à AMIEL Michel - MANCEL Joël donne pouvoir à MARTIN Richard - MATAS Henri donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MORBELL Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel - NICOLAOU Jean-Claude donne pouvoir à CIOT Jean-David - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENCE Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PIERRON Liliane donne pouvoir à LOUIT Christian - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Claude - RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUTILLOT Guy - CATELIN Mireille - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GOURNES Jean-Pascal - LECLERC Jean-François - MEDVEDOWSKY Alexandre - PERRIN Jean-Claude - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUARD Alain - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 28 MARS 2013

Rapporteurs : Madame le Président
Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, transports et infrastructures

Objet : Résolution commune aux Autorités Organisatrices de Transports Publics des Bouches du Rhône – Création d'un réseau de transport d'intérêt métropolitain à l'échelle du Département

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le 14 février dernier s'est tenue, à Marseille, la 1ère conférence territoriale organisée par l'Union des Maires et les Présidents des Intercommunalités des Bouches-du-Rhône. L'objectif de cette manifestation était de démontrer la détermination de chacune des Collectivités à poursuivre leur engagement dans une démarche de coopération métropolitaine autour des compétences stratégiques liées à l'aménagement du Territoire et au développement économique dont le levier de structuration majeur serait le maillage en transports collectifs.

A cette occasion, une «résolution commune pour la création d'un réseau de transport métropolitain à l'échelle du Département » a été signée avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Il a été convenu que chaque Autorité Organisatrice de Transport inscrirait à l'ordre du jour de son assemblée délibérante compétente, le principe de la création de ce réseau.

Exposé des motifs :

Les Autorités Organisatrices de Transports des Bouches du Rhône, conscientes depuis plusieurs années de la nécessité de coordonner les réseaux à l'échelle du Département ont créé le Syndicat Mixte des Transports en 2009.

Soucieuse de faciliter les déplacements des habitants du Pays d'Aix à l'intérieur mais aussi autour de notre territoire, la Communauté du Pays d'Aix a adhéré à ce Syndicat en 2012, ayant obtenu une adaptation de ses statuts conforme aux spécificités de notre E.P.C.I.

A ce jour, le S.M.T. est une réalité, il a permis d'améliorer l'information des voyageurs, de développer des titres de transports uniques utilisables sur plusieurs réseaux en correspondance et une amorce de coordination entre réseaux.

Pour répondre aux défis métropolitains, notamment en matière de déplacements, il s'agit maintenant d'aller plus loin par une intégration plus forte des compétences transports de chaque Autorité Organisatrice au sein du S.M.T.

La période transitoire permettra d'élaborer un véritable projet de schéma de transport métropolitain respectueux des spécificités de chaque intercommunalité.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 mai 2009 de création du S.M.T. des Bouches du Rhône ;

VU les statuts du S.M.T. des Bouches du Rhône ;

VU la signature en date du 14 février 2012 de la « Résolution commune pour la création d'un réseau de transport métropolitain à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône » par les Présidents de 8 EPCI des Bouches du Rhône, l'Union des Maires des Bouches du Rhône et le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 7 mars 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la résolution commune pour la création d'un réseau de Transport métropolitain à l'échelle du département des Bouches du Rhône, signée par huit présidents d'EPCI, ainsi que le président de l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône et le président du Conseil Général 13, le 14 février 2013 ;
- **DECIDER** d'engager la CPA dans le processus de création d'un réseau de transport d'intérêt métropolitain reliant l'ensemble des bassins de vie ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à mener les discussions nécessaires à l'aboutissement des démarches proposées dans le présent rapport.

Résolution commune pour la création d'un Réseau de Transport Métropolitain à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône

106 Maires et 8 Présidents de communautés des Bouches-du-Rhône ont la volonté de construire ensemble l'avenir d'un territoire commun sans brûler les étapes.

Marseille est un sujet d'intérêt national et il est important et naturel que les territoires voisins participent à son développement. Aider Marseille est indispensable.

D'ailleurs ce fait est acquis depuis longtemps par les responsables politiques des Bouches-du-Rhône.

Ils en ont fait la preuve en s'engageant dans une démarche de **Pole Métropolitain** et ceci bien avant que le Premier ministre ne convoque un conseil interministériel consacré à Marseille, tout comme ils ont créé le **Syndicat Mixte Départemental des Transports**

Aujourd'hui la presque totalité des élus des Bouches-du-Rhône est porteuse d'un projet d'**Etablissement Public Opérationnel de Coopération**.

Chacun s'accorde en effet à dire que si chaque intercommunalité gère avec cohérence et efficacité son réseau de transports, il manque singulièrement de coordination entre chaque territoire afin d'une part, de faciliter la vie quotidienne des usagers et d'autre part, de contribuer à un maillage efficace et cohérent permettant une relation rapide entre les principaux bassins de vie et d'emploi sur l'ensemble du département : des mesures rapides et fortes sont essentielles. Il est ainsi impérieux d'organiser les déplacements de manière beaucoup plus rationnelle, en favorisant les transports en communs en site propre, en réalisant un Plan de Déplacements Urbains (PDU) à l'échelle départementale, en développant la complémentarité et la multimodalité, en renforçant les pôles d'échange.

Améliorer les transports au quotidien pour les habitants des Bouches du Rhône nécessite la création d'un véritable réseau de transport métropolitain offrant une meilleure desserte des zones urbaines, périurbaines et rurales.

Dans cette nouvelle organisation, la Région, de même que le Département et l'Etat, seront de véritables partenaires. Le développement et la restructuration du réseau ferroviaire devront notamment permettre d'offrir aux habitants un transport commun ferré fiable et efficace.

De même, il est urgent de désenclaver le port en développant le fret ferroviaire.

Cet objectif stratégique nécessite une nouvelle organisation mobilisant et associant tous les partenaires directement concernés dans leurs compétences légales par la politique des transports.

Ainsi les neuf intercommunalités des Bouches-du-Rhône, solliciteront le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat pour ensemble définir et mettre en œuvre les moyens adaptés et coordonnés d'un schéma départemental, établissant toutes les priorités et planifiant leur réalisation effective.

Le développement et la restructuration du réseau ferroviaire devront notamment permettre d'offrir aux habitants un transport commun ferré fiable et efficace.

De même, il est urgent de désenclaver le port de Marseille-Fos en développant le fret ferroviaire.

S'engager dans une nouvelle organisation des transports, c'est s'inscrire dans une démarche globale, économique et écologique du développement responsable et de l'aménagement du territoire.

Aussi, avant même d'agir sur d'autres compétences, la volonté des Maires est de structurer les transports comme un des leviers indispensables du développement économique et comme l'armature de l'aménagement du territoire à concevoir par eux en cohérence avec tous les acteurs institutionnels concernés, au service des habitants et des usagers des Bouches-du-Rhône.

C'est pourquoi il est proposé :

- D'engager immédiatement toutes les démarches nécessaires à l'impulsion et à la mise en place opérationnelle dans le département, d'un réseau de transport métropolitain organisée à l'échelle départementale.
- D'approuver le principe de la désignation d'un opérateur métropolitain en charge de la mise en œuvre collective.
- De confier au Syndicat Mixte Départemental la gestion des lignes d'intérêt métropolitain, la mise en œuvre du schéma et des pôles d'échange ainsi que leur coordination avec les réseaux urbains.
- De transférer cette mission à l'EPOC dès que possible.
- De reconnaître les spécificités des territoires, en garantissant la qualité des services publics de proximité existants, notamment en termes de dessertes et de gratuités locales, ainsi qu'en appliquant une fiscalité adaptée à des espaces cohérents ;
- De veiller à la mise en œuvre des objectifs des plans de déplacements urbains en privilégiant l'équité financière et la proximité des services gestionnaires.
- Dans ce contexte d'inscrire à l'ordre du jour des assemblées compétentes, avant le 30 juin 2013, les délibérations engageant le processus création d'un réseau de transport d'intérêt métropolitain reliant l'ensemble bassins de vie.

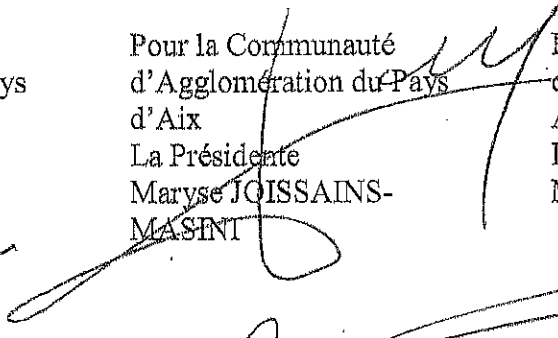
La période transitoire permettra d'élaborer un véritable projet de schéma de transport métropolitain respectueux des spécificités de chaque intercommunalité.

Marseille, le 14 Février 2013

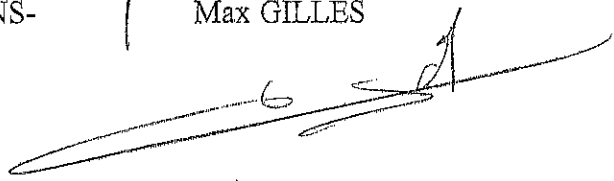
Pour la Communauté
d'Agglomération du Pays
de Martigues
Le Président
Gaby CHARROUX



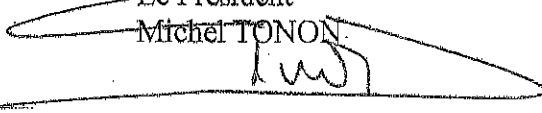
Pour la Communauté
d'Agglomération du Pays
d'Aix
La Présidente
Maryse JOISSAINS-
MASINI



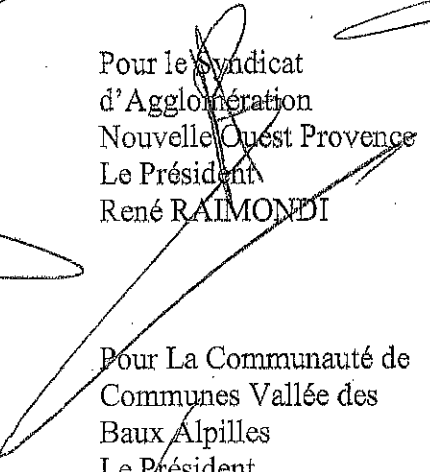
Pour la Communauté
d'Agglomération Rhône
Alpilles Durance
Le Président
Max GILLES



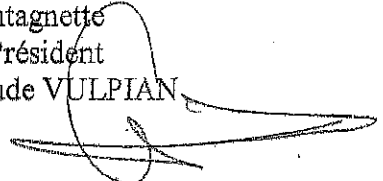
Pour la Communauté
d'Agglomération
Agglopoie Provence
Le Président
Michel TONON



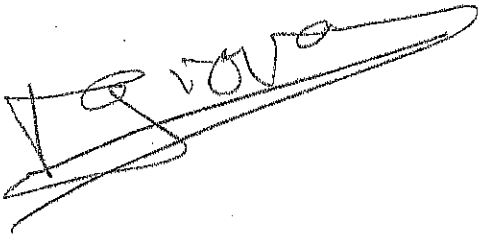
Pour le Syndicat
d'Agglomération
Nouvelle Ouest Provence
Le Président
René RAIMONDI



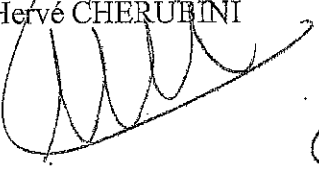
Pour la Communauté
d'Agglomération Arles
Crau Camargue
Montagnette
Le Président
Claude VULPIAN



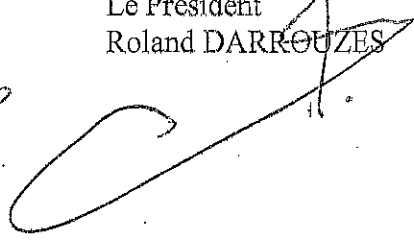
Pour la Communauté
d'Agglomération du Pays
d'Aubagne et de l'Etoile
La Présidente
Magali
GIOVANNANGELI



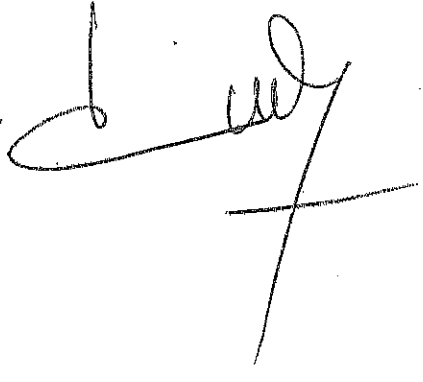
Pour La Communauté de
Communes Vallée des
Baux Alpilles
Le Président
Hervé CHERUBINI



Pour l'Union des Maires
des Bouches-du-Rhône
Le Président
Roland DARROUZES



Pour le Conseil Général
des Bouches-du-Rhône
Le Président
Jean-Noël GUERINI



OBJET : Aménagement du territoire - Résolution commune aux Autorités Organisatrices de Transports Publics des Bouches-du-Rhône - Création d'un réseau de transport d'intérêt métropolitain à l'échelle du Département

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	131
Abstentions	1
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	130
Majorité absolue	66
Pour	130
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

VALETA Marie-José

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



04 AVR. 2013